

Québec, le 16 novembre 2020

PAR COURRIEL

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et
des Services sociaux
Ministère de la Santé et
des Services sociaux
ministre@msss.gouv.qc.ca

D^r Horacio Arruda
Directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint
Ministère de la Santé et
des Services sociaux
horacio.arruda@msss.gouv.qc.ca

Objet : Vaccination des enseignantes et enseignants

Messieurs,

Nous nous adressons de nouveau à vous afin de vous faire part des préoccupations et des inquiétudes des enseignantes et enseignants que nous représentons au regard de la situation de la COVID-19 dans les établissements scolaires du Québec.

Nous constatons comme vous que le nombre d'éclotions qui ont cours dans les établissements scolaires constituent une part importante de tous les cas d'éclotions actives comptabilisés par le gouvernement, soit environ 27 % de celles-ci¹. De plus, comme nous vous l'avons déjà clairement signifié le 21 octobre dernier dans notre correspondance, nous sommes parfaitement au fait que l'absence de mesures de ventilation efficaces dans certaines salles de classe contribue à la propagation du virus. Nous réclamons d'ailleurs à cet effet que des unités portatives permettant de purifier l'air soient installées dans chacune des classes ne disposant pas d'un système de ventilation adéquat, et ce, afin de protéger la santé du personnel enseignant et des élèves. Des détecteurs de CO² dans les classes jugées problématiques doivent aussi être installés pour atteindre ce même objectif. Bien qu'elle se réfère à la situation de COVID-19 qui prévaut actuellement, notre demande d'assurer la qualité de l'air dans les salles de classe est valable en tout temps, puisqu'elle doit toujours être optimale dans les salles de classe en vertu des normes reconnues par la CNESST.

Au regard de ces constats, notamment, nous vous demandons d'inscrire les enseignantes et enseignants québécois de même que le personnel de l'éducation sur la liste du personnel à risque à qui un vaccin serait offert en priorité lorsqu'il sera disponible. Nous sommes tout à fait d'avis que le personnel de la santé doit être priorisé, tout comme les citoyennes et citoyens les plus vulnérables aux prises avec des conditions médicales difficiles. Nous croyons cependant qu'il est primordial d'offrir cette

¹ <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-11-10/les-ecoles-source-d-eclosions-et-d-inquietude.php>.

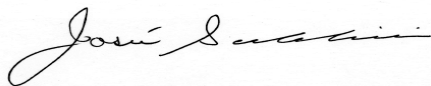
protection supplémentaire aux enseignantes et enseignants en raison du fait qu'ils se déplacent fréquemment dans différents groupes d'élèves, faisant d'eux des vecteurs de transmission important auprès de nombreuses familles. Rappelons-le, ils travaillent également dans des locaux remplis d'élèves et mal aérés; ils doivent donc être protégés par tous les moyens disponibles.

Au-delà de la mission fondamentale de l'école québécoise que les enseignantes et enseignants portent avec conviction, le gouvernement considère, lui, que leur présence au travail est nécessaire pour garder les entreprises ouvertes et, par le fait même, pour maintenir l'économie québécoise sur les rails. Nous pensons que l'apport indéniable des enseignantes et enseignants en soutien à la crise que nous vivons les a malheureusement placés plus souvent que moins à risque d'attraper le virus et a décuplé les mesures de protection à appliquer au travail.

Pour la FSE-CSQ et l'APEQ, inscrire les enseignantes et enseignants et le personnel de l'éducation sur la liste du personnel à risque à qui le vaccin doit être offert constituerait une mesure préventive nécessaire et incontournable, permettant de réduire le risque d'éclosion de la COVID-19 dans les écoles et les centres.

Espérant que notre demande soit prise avec la plus grande considération pour le bien-être de l'ensemble des enseignantes et enseignants, de leurs élèves et de la communauté, nous vous prions de recevoir, Messieurs, nos salutations distinguées.

La présidente de la FSE-CSQ,



Josée Scalabrini

La présidente de l'APEQ-QPAT,



Heidi Yetman